

DEPARTEMENT**ISERE****CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SASSENAGE****N° D'ORDRE**

13/2024

DELIBERATION**du Conseil d'Administration du 09 Avril 2024****Objet :**

Conventions

Atelier « Sophrologie »

Présents :

Nathalie LEVRAT Vice-Présidente du CCAS, Nathaly TAVERNIER, Hajera TURKI, Isabelle DEFAY Conseillères Municipales, Dominique REDON Membre Qualifié, Cécile COIGNÉ, Annie SUAU-BOURDIS, Françoise DAVID, Membres Nommés.

Absents :

Michel VENDRA Président du CCAS, Marie-Frédérique DI RAFFAELE Adjointe, Mylène GOURGAND Conseillère Municipale, Laëtitia MAGINOT, Laurence PERLI Membres Qualifiés.

Pouvoirs : Marie-Frédérique DI RAFFAELE a donné pouvoir à Nathaly TAVERNIER, Mylène GOURGAND a donné pouvoir à Isabelle DEFAY

Date convocation : 29 Mars 2024

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 8

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 10

VU la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,**VU** le décret n°2016-2019 du 26 février 2016 relatif à la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées,**VU** le programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de l'Isère 2024-2028 voté le 8 janvier 2024**VU** l'appel à projets 2024, relatif aux actions collectives de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de l'Isère**LE RAPPORTEUR EXPOSE au Conseil d'Administration**

La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement prévoit la mise en place dans chaque département d'une conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. C'est une instance partenariale composée de divers acteurs de la prévention et de la perte d'autonomie, dont l'objectif est de recenser les initiatives existantes, d'identifier les besoins des personnes âgées et d'élaborer un programme coordonné de prévention.

Dans le cadre de l'appel à projets 2024, relatif aux actions collectives de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus, le CCAS a déposé une demande de subvention auprès de la Conférence des Financeurs de la prévention d'autonomie de l'Isère, pour le projet intitulé « Sophrologie » (dossier 00044257).

Lors de la séance de sa Commission Permanente du 26 janvier 2024, le Conseil Départemental a décidé d'attribuer une subvention de **4140 €** pour l'atelier « Sophrologie ».

Aussi, pour réaliser celui-ci, il convient :

- De signer avec le Département de l'Isère la convention d'attribution de financement ci-jointe en annexe
- De signer un contrat de prestation avec l'intervenante Mme Charlotte PEYRET, sophrologue pour la mise en œuvre de l'atelier « Sophrologie » et la mise à disposition la salle Moucherotte.

LE RAPPORTEUR PROPOSE au Conseil d'Administration :

D'AUTORISER la Vice-Présidente à signer avec le Département de l'Isère la convention d'attribution du financement de 4140 € pour l'atelier « Sophrologie ».

D'AUTORISER la Vice-Présidente à signer le contrat de prestation avec Mme Charlotte PEYRET, pour la mise en œuvre de l'atelier « Sophrologie »

D'AUTORISER la mise à disposition à titre gracieux de la salle Moucherotte du CCAS tous les mardis de 9h15 à 11h00 2024 du 16 mars 2024 au 4 février 2025 inclus.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après délibération et vote à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** la Vice-Présidente à signer avec le Département de l'Isère la convention d'attribution du financement de 4140 € pour l'atelier « Sophrologie »,
- **AUTORISE** la Vice-Présidente à signer le contrat de prestation avec Mme Charlotte PEYRET pour la mise en œuvre de l'atelier « Sophrologie »,
- **AUTORISE** la mise à disposition à titre gracieux de la salle Moucherotte du CCAS tous les vendredis de 14h00 à 15h30 du 22 mars jusqu'au 13 septembre 2024 inclus.
- **ADOpte**, la délibération n°13/2024 relative à la signature des conventions pour la réalisation en 2024 de l'atelier « Sophrologie » financé par la Conférence des Financeurs.

Fait et délibéré à Sassenage, les jours, mois, et ans susdits et ont signé les membres présents et/ou représentés.

Certifié exécutoire par le Président
du C.C.A.S compte tenu de la
Réception en Préfecture le :
et de la publication le :

Pour copie certifiée conforme
Sassenage, le 15 Avril 2024

La Vice-Présidente du CCAS,
Nathalie LEVRAT

